



Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2016**

Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada
Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél. 0590 87 25 47
Courriel : contact@verde-sxm.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS	2
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	2
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	7
I.4 – LES VHU	10
II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE	11
II.1 – SITUATION DE L'ALVÉOLE N°2 À FIN 2016	11
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION	11
II.3 – LE LANDFILL MINING	11
III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL	12
IV – LES AMÉNAGEMENTS 2016	14
IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE	14
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	14
V – LES GARANTIES FINANCIÈRES	15
VI – LES INCIDENTS 2016	15
VI.1 – LES INCENDIES	15
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	17
VII – LA SITUATION DU FONCIER	17
VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2016	17
IX – AUTRES EVENEMENTS 2016	18
X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRETÉ PREFECTORAL	29
CONCLUSION	31
ANNEXES -	32

PREAMBULE

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

Il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, et 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 23 mai 2011 pour 5 ans avec un avenant en mai 2016 pour une durée d'un an.

Cette année, nous y rajoutons un chapitre concernant les VHU comme le spécifie le marché 15/01/016 Collecte et de traitement des VEHICULES HORS D'USAGE, EPAVES ET ENCOMBRANTS METALLIQUES ABANDONNES sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, bien que cette installation soit partie intégrante de l'Ecosite de Recyclage-Valorisation, appartenant formellement à VERDE-SXM.

I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS

I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité. L'ensemble de ces quantités est contrôlé mensuellement par la Direction de l'Environnement de la COM.

En annexe 1 également, on trouvera le tableau des quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchetterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchetterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés directement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

Saisonnalité

- On note une baisse habituelle des tonnages d'OMR entrantes entre juin, juillet, Août, Septembre, correspondant à la basse saison touristique;

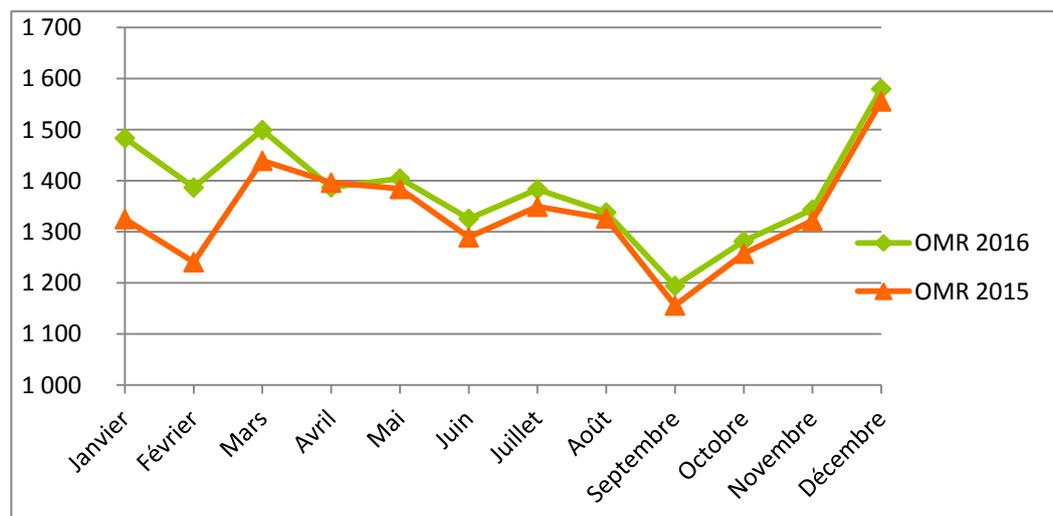


Figure 1 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2015 et 2016

- Plus de déchets entrants en début d'année 2016 par rapport à 2015, cependant les courbes suivent la même tendance même si une légère croissance des tonnages est visible tout au long de l'année 2016 par rapport à l'année dernière.
- Pas de remarque particulière entre 2016 et les 4 années précédentes.

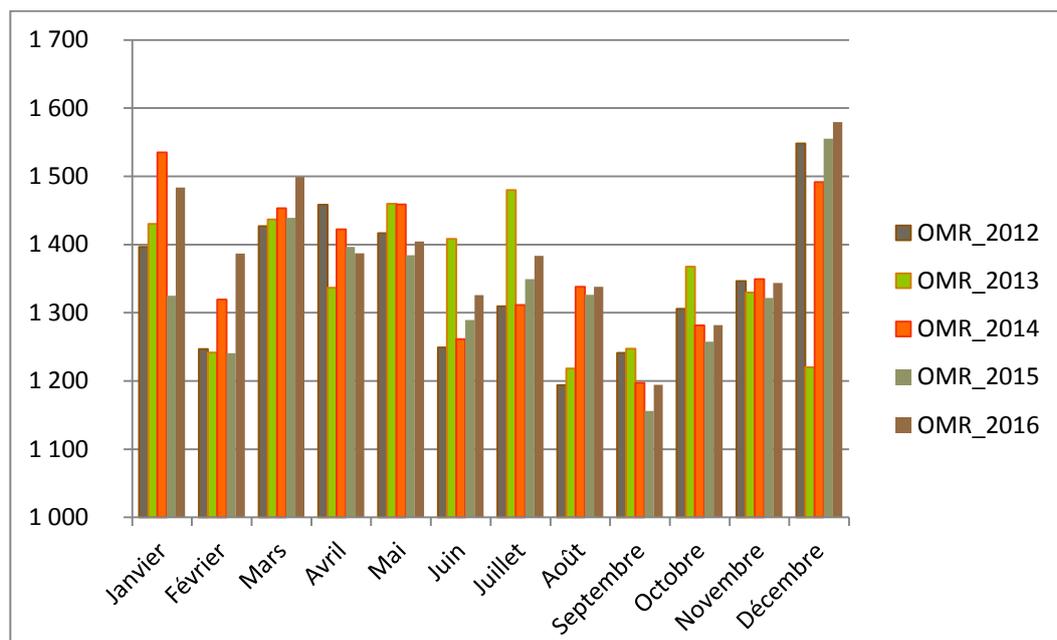


Figure 2 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

- L'évolution au 3^e trimestre 2016 des gravats et encombrants dus au nettoyage des ravines, particulièrement important cette année.

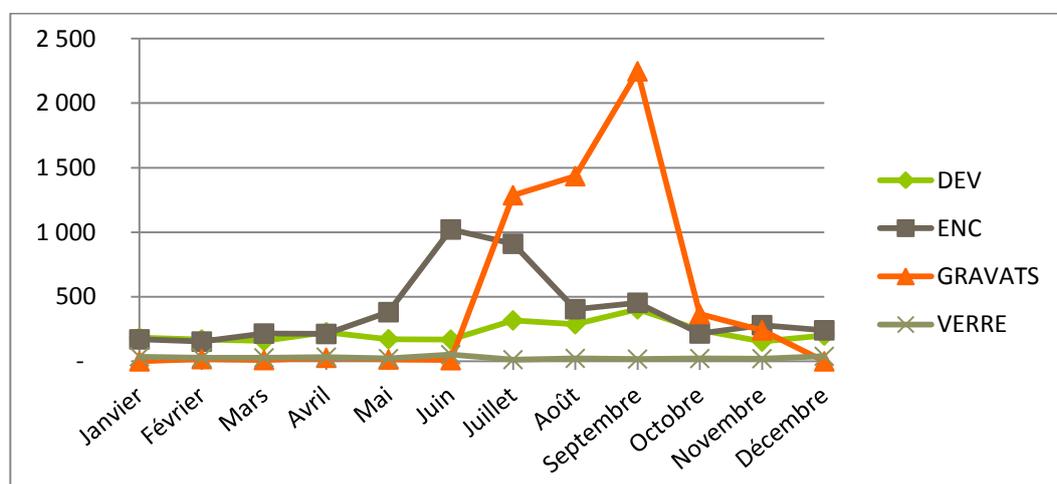


Figure 3 : Tonnages entrants par mois d'encombrants, déchets verts, gravats et verre au cours de l'année 2016

- Cette année, les sargasses ont été collectés régulièrement tout au long de l'année. Le pic constaté fin d'année 2015 correspond à l'accumulation de toute l'année. Cependant le total de l'année 2015 récoltés en 4 mois est de 937.88 t pour 727.88 t récoltés mois par mois sur toute l'année 2016. Les tonnages entrants des algues ont bien diminués cette année, en espérant pour l'attractivité de l'île un prolongement de cette baisse.

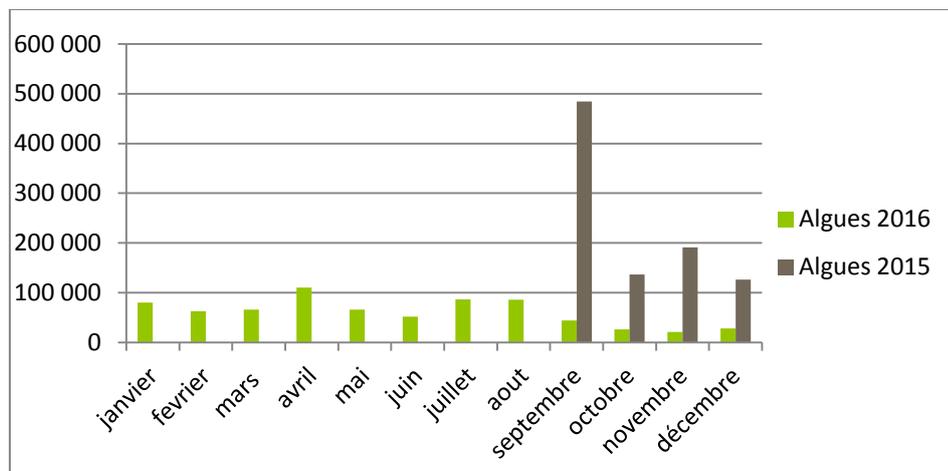


Figure 4 : Tonnages entrants par mois des sargasses au cours de l'année 2016 et 2015

Répartition des tonnages enfouis/recyclés

- Les tonnages totaux collectés par la COM s'élèvent à 31 763 tonnes pour l'année 2016 ; nous constatons une hausse par rapport à 2015 (23 446t) et à 2014 (28 086t t). Le taux d'évolution est de 35.5 % par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par l'acceptation de nouveaux produits grâce à la création de l'atelier VHU ainsi que l'obtention du marché de traitement de ces VHU par VERDE-SXM et l'attribution du marché de la collecte des VHU à TPLC
- La part enfouie de ces déchets est égale à 84.75 % (85 % en 2015) des déchets admis sur le site de l'ISDnD, soit 26 917 t. La part recyclée, quant à elle, est de 15.25% soit 4 846 t contre 3 554 t en 2015.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter le maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portés à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchetterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes,...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée ;
- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage ;
- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E

repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;

- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Cartons plats** : Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchetterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels. Ils sont envoyés à un recycleur européen dans le cadre d'un contrat avec EcoEmballages pour ce qui concerne les cartons des méanges, hors filière pour les autres.
- **DEM (déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et EcoEmballages. Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière EcoEmballages. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même soit auprès de partenaires extérieurs ;

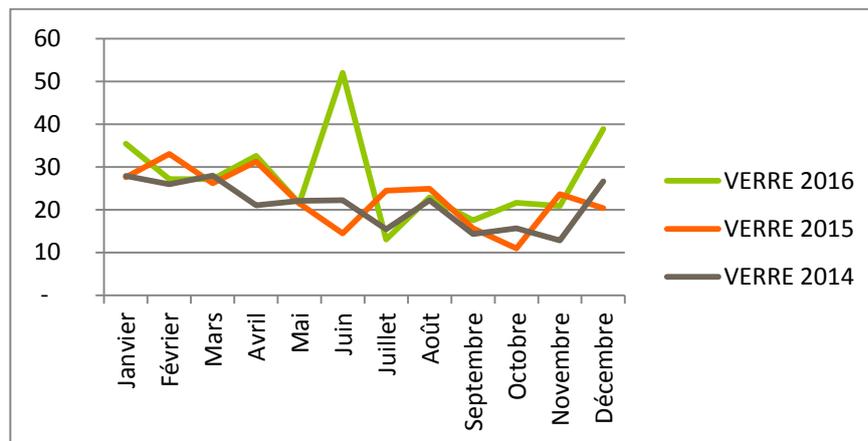


Figure 5 Tonnages entrants par mois de verre des bornes

- Sur l'année 2016, nous avons une progression de 56 t entrantes de verre (330 t) par rapport à 2015 (274 t). Cependant, le pic constaté en juin correspond à l'arrivée d'un tonnage de verre provenant de St Barth stocké dans un container depuis quelques années. Ce pic correspond à environ 30 t. Si on ne les comptabilise pas dans nos chiffres de cette année, il y a une augmentation de 26 t par rapport à l'année dernière et un tonnage de 300 t pour l'année. Il y a quand même une constante progression des apports volontaire du verre par les citoyens. Cette tendance devrait se confirmer avec la mise en place de bornes d'apport supplémentaires sur l'île ;
- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;
- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées** : valorisés à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de nos prestataires, JPS (Jose Professional Service).

- **Câbles** : ils sont expédiés à Recycables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau Véritas en 2016. Obtention du marché avec la COM 15/01/016 de traitement de ces VHU par VERDE-SXM.

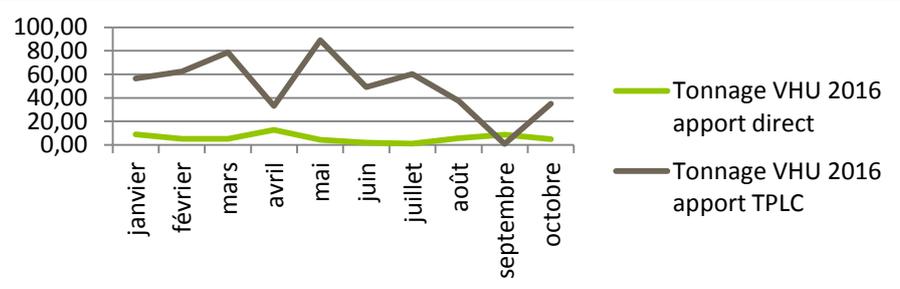
I.4 – LES VHU

- **les effectifs du service**

Le centre agréé des VHU ne requiert que de deux salariés qui travaillent de 6h-13h. L'agent d'accueil en poste prend les tonnages des VHU comme les autres déchets.

- **les tonnages**

	2016	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Traitement VHU de VERDE	NB DE CARCASSES			10	4	6	14	4	2	1	5	8	5	59
	TONNAGE			8,86	5,02	5,00	12,74	4,20	1,96	0,94	5,74	8,76	4,94	58,16
	FACTURE traitement			1 302,42	737,94	735,00	1 872,78	617,40	288,12	138,18	843,78	1 287,72	726,18	8 549,52
Traitement VHU de TPLC	NB DE CARCASSES			53	62	76	34	80	42	53	31	1	41	473
	TONNAGE			56,56	62,27	78,76	32,98	89,02	49,04	60,18	37,44	0,84	35,04	502,13
	FACTURE traitement			8 314,32	9 153,69	11 577,72	4 848,06	13 085,94	7 208,88	8 846,46	2 808,00	123,48	5 150,88	71 117,43



Nous avons reçu pour cette première année 560.29 t de VHU soit 532 carcasses.

- **les points noirs et les propositions d'amélioration**

Pas de remarque particulière, hormis le souhait de rester dans le cadre des tonnages prévisionnels indiqués au marché. De trop nombreux

VHU sont "extraits" de la filière dès lors qu'ils sont marqués pour évacuation vers le Centre VHU.

- les modifications intervenues

Pas de modification pour cette première année de traitement

II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE

II.1 – SITUATION DE L'ALVÉOLE N°2 À FIN 2016

En 2016, les travaux suivants ont été réalisés:

- Poursuite de l'exploitation de l'alvéole ;
- Aménagement du talus Est et de la risberme. Ce talus et les canaux d'écoulement correspondants ne seront réalisés qu'en 2017, pour laisser le temps aux déchets sous-jacents de prendre leur position définitive ;
- Aménagement et utilisation de l'accès pour les transporteurs par création d'une piste en remblais sur la partie nord du site
- L'information sur le volume stocké dans cette alvéole est disponible sur le plan établi à fin janvier 2017 (annexe XX).

II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION

Aucun aménagement particulier des zones en fin d'exploitation n'a été réalisé cette année, hormis tous travaux d'entretien et de maintien en sécurité.

II.3 – LE LANDFILL MINING

Une première tranche de landfill mining a été réalisée en vue de la création de vide de fouille pour l'implantation de la troisième alvéole.

A cet effet, nous avons tout d'abord taillé dans le massif principal d'anciens déchets stabilisés, au centre du site, afin de décaler vers l'ouest d'une dizaine de mètres la piste d'accès à la plateforme de tri.

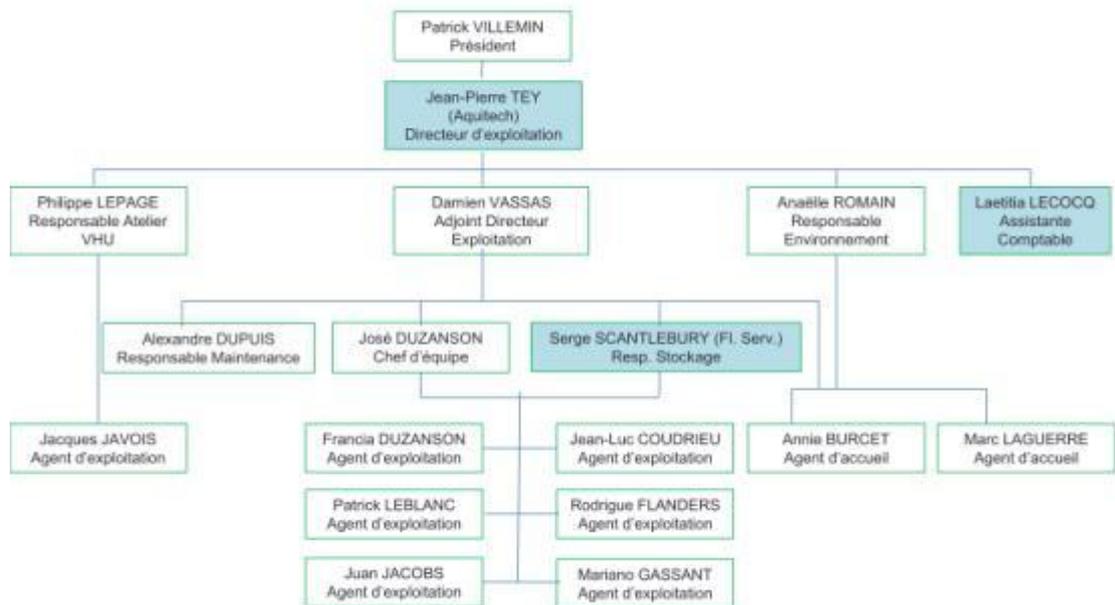
A partir de là, nous avons commencé d'attaquer par tranches successives le front ouest de l'alvéole n°2. Les dépôts anciens de couverture, essentiellement gravats propres et terres, de ces anciens déchets sont réutilisés aussitôt pour monter les digues extérieures des alvéoles tandis que les déchets eux-mêmes subissent le process suivant :

- Passage au travers d'un crible de chantier à maille de 130 mm (grizzly) pour en sortir les gravats, blocs de béton, vieilles ferrailles,...
- Passage ensuite à la maille de 25 mm à l'aide d'un crible trommel. Les fines organo-minérales seront réutilisées pour les travaux de couverture lors de l'aménagement final des talus et surfaces. Le refus retourne dans l'alvéole de stockage.

III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL

Verde-SXM emploie 14 salariés voir organigramme ci-dessous.

Organigramme



Mise à jour : 25/01/2017



En annexe 2, le bilan de formation des agents affectés à l'exploitation du site.

En ce qui concerne les installations et machines :

- Les analyses d'eau sont effectuées selon le planning prévu.

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 3, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté.

- Les engins et machines sont contrôlés semestriellement par l'APAVE. Le responsable de maintenance suit les remarques qui peuvent en ressortir.

IV – LES AMÉNAGEMENTS 2016

IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE

En 2016, les travaux suivants ont débuté, relativement à la construction de la troisième alvéole de stockage.

- Suite des opérations de Landfill Mining, concomitant à la création de cette alvéole, sur la partie ouest des alvéoles existantes, c'est-à-dire dans l'ancien massif de déchets, en bordure de la piste d'accès à la zone de dépotage ;
- Mise en place des membranes et de l'étanchéité sur la partie nord jouxtant la seconde alvéole et sur une première tranche sur la partie ouest. Ces travaux sont décrits dans le tableau annexe 4 et sur les plans réalisés début janvier 2017 (annexe 5);
- Amélioration continue des pistes d'accès, dans l'optique de canaliser les eaux pluviales et d'optimiser les déplacements des camions de livraisons sur le site en fonction de l'évolution de la disponibilité des alvéoles.

IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES

Elles sont situées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, jouxtant l'ISDnD, en accord avec l'AP de cette installation.

- Les travaux d'aménagement de l'atelier maintenance ont pris beaucoup de retard dû essentiellement au fournisseur de la charpente métallique. Nous espérons une arrivée de la charpente fin janvier.
- La construction du hangar pour protéger les cartons de la pluie et du soleil est terminée.

- La zone presse à ferraille et dépôt des ferrailles est définitivement implanté
- Les travaux d'aménagement de l'atelier Huiles usagées ont pris également du retard car nous devons finir le raccordement des ateliers au séparateur hydrocarbure.

V – LES GARANTIES FINANCIÈRES

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties est en cours de mise en place par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

VI – LES INCIDENTS 2016

VI.1 – LES INCENDIES

Pour chacun de ces incendies, nous avons envoyé un courrier au préfet, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

- Un incendie s'est déclaré le Vendredi 29 Juillet, à 19h40, dans l'alvéole de stockage des déchets ménagers de l'ISDND de Grandes Cayes. Le gardien de nuit a vu le départ de feu depuis le bungalow d'accueil du site. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique les pompiers puis le Directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY. En restant prudent, le feu a été étouffé avec du remblai. L'incendie a

été maîtrisé vers 1h 00 du matin et le directeur d'exploitation ainsi que certains membres du personnel de Verde SXM ont assuré une surveillance avec couverture régulière jusqu'à 4h du matin. Les travaux actuels de Landfill Mining confèrent une configuration à l'alvéole de stockage entraînant des conditions particulières de circulation du vent. Les grosses rafales de vent, dues à l'arrivée d'une onde tropicale, ont réactivé un feu couvant de l'ancienne décharge. L'incendie n'a provoqué aucun dégât humain. L'incidence sur l'environnement est minime puisqu'il est resté cantonné à une zone très limitée de déchets de l'ancienne décharge. Les travaux de Landfill Mining sont nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne décharge. Les déchets ainsi excavés sont source de feu couvant qui, en rencontrant des conditions favorables, se réactivent. Cette phase de travaux est délicate et c'est pourquoi nous avons reçu deux camions citerne (anciens camions de pompier) et avons en permanence un stock de terre de remblais afin d'être le plus réactif possible pour ce genre d'incident. A long terme, les travaux continuent et l'alvéole n'aura plus cette configuration propice à l'engouffrement du vent.

- Un incendie s'est déclaré le Lundi 22 Août, à 5h00 du matin dans le tas de déchets verts triés de l'Ecosite de Grandes Cayes. La couverture de terre de l'ancien massif de déchets s'est fissuré avec les fortes températures que nous subissons depuis une très longue période, l'air a pu s'infiltrer et réactiver un feu couvant. De plus, les déchets verts se sont accumulés ces derniers temps suite à une panne du broyeur. Les pièces ont été envoyées en Italie pour réparation et nous étions en attente du retour. L'incendie n'a provoqué aucun dégât humain. L'incidence sur l'environnement est minime puisqu'il est resté cantonné à une zone limitée de

déchets. Cependant, l'incendie a pu atteindre le broyeur à déchets verts en panne qui a subi des dégâts importants. En temps normal, le tas de déchets verts est constamment surveillé pour éviter une trop grande accumulation. Pour des raisons techniques évoquées ci-dessus, les déchets verts se sont accumulés. Par précaution, une sensibilisation du personnel mais aussi des gardiens de nuit a été effectuée pour limiter les départs d'incendie et pouvoir être averti à temps en attendant la réparation du broyeur. Cet incendie prouve une fois de plus que les travaux de Landfill Mining sont nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne décharge. A long terme, ces travaux continuent et permettent d'éliminer les feux couvants.

VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES

Pas d'autres incidents à déplorer cette année

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de Verde SXM.

VII – LA SITUATION DU FONCIER

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours de négociation en vue de le transformer en achat par la Collectivité pour sécuriser définitivement le site. Cette opération est en cours.

VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2016

Le plan d'exploitation 2016 est présent en document annexe 5

IX – AUTRES EVENEMENTS 2016

Plusieurs évènements cette année:

Premier trimestre 2016

- Le 27 Janvier, Verde SXM a pu faire visiter le site à l'équipe de la rencontre interministérielle venu dans les départements d'outre mer afin de voir sur place la problématique des sargasses.



- Le 29 Janvier, Verde SXM a participé au colloque de l'ADEME sur les Sargasses. Les projets présentés furent très intéressants, mais semblent cependant un peu démesurés pour l'île. La plateforme de compostage actuelle est dimensionnée pour recevoir les différences de tonnages dus à la saisonnalité de Saint Martin (notamment période cyclonique et depuis peu les sargasses). Le traitement des sargasses en compostage semble être la solution la plus adaptée d'un point de vue économique et écologique



- Un étudiant en architecture a réalisé des photos de l'Ecosite vue du ciel par un drone



- Le 07 Mars 2016 s'est tenu le Comité de pilotage de la collectivité et Ecoemballages sur la communication pour sensibiliser la population sur le tri sélectif. Verde-SXM intervient en tant que support technique sur cette opération.



- Une conférence de presse sur les huiles usagées a été organisée par l'ADEME afin de sensibiliser les particuliers et les professionnels au traitement de leurs huiles moteurs usagées. Un film a été réalisé avec des images de l'Ecosite et de JPS, notre prestataire dédié à cette collecte chez les garagistes.



- Des élèves de l'école Nina Duverly sont venus nous rendre visite. Cette visite de découverte est une introduction à l'apprentissage

du tri sélectif. Ils ont pu voir à quel point le traitement des déchets non triés est limité dans l'espace et le temps. Le recyclage devient une priorité pour Saint-Martin et le recyclage passe d'abord par un bon tri des déchets. Un travail en partenariat avec l'équipe d'enseignement de l'Ecole Nina Duverly a été mis en place. Les élèves ont pu nous présenter leurs panneaux réalisés avec leurs enseignants respectifs. Nous avons remis des T-shirts aux 5 meilleurs testés par un questionnaire sur l'Ecosite.



Second trimestre 2016

- L'audit de maintien de la certification ISO 14001 s'est déroulé en Avril et notre Système de Management Environnement (SME) est conforme à la norme sans aucune non-conformité.
- L'audit annuel du centre VHU imposé par l'agrément s'est aussi déroulé en Avril. Deux non conformités ont été relevés. Nous devons certifier le centre pour la récupération des fluides frigorigènes (cause : centre jeune) et rajouter une étanchéité au niveau du sol pour le stockage extérieur des véhicules. Nous ne l'avons pas réalisé au départ pensant travailler en flux tendu (sans stockage). Mais l'apport initial des voitures est conséquent et la situation se régularisera au fil des années.

- Le 20 mai les élèves de CP et de CM1-CM2 de l'école de Cul de Sac ont fait la visite de l'Ecosite. La maitresse nous a fait un retour positif de cette visite : « Mes élèves de CM1-CM2 ont été marqués par la visite, ils ont obligé certains parents à faire le tri!!! Voir le tas de déchets dans la fosse les a dégoutés (odeur et visuel) et donc ils ont compris que le tri c'est important, merci de votre patience et de vos explications. Je pense renouveler ma visite l'an prochain avec ma nouvelle classe. »



- Le mercredi 25 mai nous avons participé à la réunion de présentation des bornes aux publics intéressés. A cette occasion nous avons fait un PowerPoint pour expliquer la destination des produits issus du tri.

- Le 13 Juin, VERDE SXM a participé au comité de pilotage n°3 avec Eco Emballages dont l'objet était le suivi du Plan d'Amélioration de la Collecte. Les bornes d'apport volontaire ont été momentanément stockées sur notre site avant d'être posées à leur emplacement

Troisième trimestre 2016

- Le 13 juillet, rencontre entre Patrick VILLEMINE, Manuela LAPENNE d'ECODEC et Nicolas GRIS responsable DOM-COM pour ECOEMBALLAGES concernant la filière de recyclage des déchets d'emballages ménagers. Les tonnages de cette filière sont en baisse, des propositions d'améliorations ont émergées afin d'améliorer la rentabilité et la qualité du gisement. Les balles de DEM doivent être systématiquement rangées sous le hangar récemment construit. Les paramètres de la machine de tri optique à ECODEC doivent être contrôlés.
- Le 25 juillet, remise du marché des recyclables 16/01/012 pour LA RECEPTION, LE TRI, LE CONDITIONNEMENT ET L'ACHEMINEMENT VERS LES FILIERES DE VALORISATION DES MATERIAUX RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-MARTIN
- Belle surprise à l'Ecosite, le 11 août 2016 : un ibis rouge ! L'Ecosite serait-il un refuge et garde-manger pour les différentes espèces ? Il semble bien s'entendre avec les mouettes que nous avons habituellement. L'ibis rouge se trouve normalement du sud-est des États-Unis au Brésil en passant par la côte pacifique de l'Amérique centrale et les Grandes Antilles. Surprenant de le retrouver dans nos latitudes. Nous avons appelé la Réserve qui fut très surprise

de voir cette espèce d'oiseau à SXM. Il est bagué nous avons supposé qu'il s'est échappé du zoo. Après quelques investigations, il semble que cet individu fasse partie d'un groupe d'oiseaux réintroduits sur l'île Necker dans les Îles Vierges britanniques. Un gros travail de réintroduction d'ibis, de spatules et de flamands roses a eu lieu sur cette île.



- Le 22 septembre, Verde-SXM a organisé une petite conférence de presse sur les 10 ans d'exploitation de la décharge, l'occasion de parler de l'économie circulaire à Saint Martin dans le domaine des déchets.



Quatrième trimestre 2016

- Le 10 octobre, VERDE SXM a participé au comité de pilotage n°4 avec Eco Emballages dont l'objet était le suivi du Plan d'Amélioration de la Collecte.
- Le 27 Octobre, visite de Mme Florence de Mengin Fondragon de l'éco-organisme valdelia pour mettre au clair la filière de traitement des meubles des professionnels.
- Le 08 novembre audit interne de l'ISO 14001 où aucune non-conformité n'est ressortie
- Le 10 novembre, formation et sensibilisation du personnel de l'hôtel RIU d'Anse Marcel. Le but était de sensibiliser au tri ce personnel et de les informer sur le traitement des déchets en général à Saint-Martin.
- Le 16 Novembre, afin de vérifier par nous même, la qualité du gisement que nous envoyons à notre prestataire ECODEC qui trie nos déchets en Guadeloupe, nous avons procédé à une caractérisation des déchets d'emballages ménagers. Il en est ressorti que la moitié du gisement est du plastique mou (dit PET) et qu'il reste encore 32 % de non valorisables. Mais sinon il y a les canettes (ferailles), les cartonnettes (corn flakes..), le plastique dur (PEHD). Même si toute la population ne fait pas l'effort de faire le tri au moins les personnes qui font cet effort le font bien.





- A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (S47), la collectivité de saint martin (COM)représenté par Anne-Marie Bouillé, la directrice du service développement durable et Cadre de vie, en partenariat avec VERDE SXM, a organisé une exposition sur le traitement des déchets à Saint Martin et surtout sur l'importance du tri Sélectif et de la réduction de nos déchets, au collège mont des accords à Marigot. Cette semaine s'est clôturée le vendredi par une visite de l'Ecosite des Grandes Cayes afin que les élèves puissent bien visualiser les enjeux du tri.





- Le 12 Décembre se tenait le dernier comité de pilotage du plan d'amélioration de la collecte. Eco emballage était très satisfait du travail fourni par la collectivité de Saint Martin et notamment Anne-Marie BOUILLE la directrice du service environnement et cadre de vie. Nous espérons vivement que cette action se reflétera sur les tonnages de DEM et de verre.

X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

A la suite de ces quelques années d'exploitation, certains points de l'arrêté préfectoral peuvent être soumis à votre appréciation pour améliorer notre service tout en restant conforme réglementairement.

- Par rapport aux plans prévisionnels initiaux prévus dans l'arrêté préfectoral, nous avons étendu la zone de stockage vers le nord après réaménagement d'une partie inutilisée jusqu'alors.

- Nous stockons et expédions pour traitement les huiles alimentaires très présentes sur l'île au vue des nombreux restaurants. Nous souhaitons, de ce fait, intégrer les huiles alimentaires dans les déchets admis.
- Le renouvellement de l'AP 2012/102/PREF/STMDD par rapport aux agréments de l'huile usagée et des pneus est à prévoir avant août 2017. Nous demanderons l'agrément pour la collecte, le regroupement et l'expédition des huiles usagées.
- La préfecture de Saint-Martin nous a sollicités afin de formaliser la filière d'équarrissage de Saint Martin.

A l'heure actuelle, pour des raisons sanitaires, nous recevons les déchets de sous-produits animaux que nous enfouissons dans les OMR en recouvrant avec de la chaux vive.

Or, notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2012/102/PREF/STMDD, article 5.2.1, nous permet de ne recevoir que les déchets verts code nomenclature déchets 02 01 03. Les déchets de sous-produits animaux sont concernés par le code nomenclature 02 01 00 et 02 02 00 et nous demandons leur intégration dans la liste des déchets admissibles sur le site de même que la possibilité de les enfouir de façon dérogatoire selon les termes de l'article 19, §1-b du Règlement CE 1069/2009 du parlement européen et du conseil du 21 octobre 2009.

- La société habilitée pour contrôler le portail radioactif se trouve en France métropolitaine, notre position géographique en insularité ne leur permet pas de transporter une source radioactive de contrôle et il nous est impossible d'en trouver sur les Antilles.

Dans ces conditions, leur intervention se limite à un contrôle du bon fonctionnement électrique du matériel.

De plus, déplacer un technicien métropolitain pour faire un contrôle électrique réalisable par un électricien basé sur Saint-Martin, ne semble pas écologiquement et économiquement viable. De ce fait, nous souhaitons réduire la fréquence du contrôle de ce portail de détection de radioactivité.

Nous proposons de faire contrôler le portail de détection de radioactivité tous les 2 ans par un organisme habilité et le faire contrôler par un électricien habilité, également tous les 2 ans, en alternance.

CONCLUSION

Cette année a été marquée par la réponse à de nombreux marchés publics pour continuer nos activités. Nous avons obtenu celui des VHU et des DEM et seulement un avenant d'un an pour l'exploitation de l'ISDND pour cause d'une redéfinition de la politique des déchets de Saint-Martin par la COM.

2017, sera à nouveau marquée par la réponse à ce marché public et au renouvellement des arrêtés préfectoraux.

ANNEXES -

Annexe 1 - Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Bilan de formation

Annexe 3 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe 4 – Tableau suivi des travaux

Annexe 5 - Plan d'exploitation à fin 2016

Annexe 6 - Suivi de la conformité de l'AP